



Objet : Restrictions d'utilisation AD Istres Le Tubé LFMI cause travaux sur piste au profit de l'arrivée de l'A330 MRTT (phase 6)

En vigueur : Du 23 juillet au 21 décembre 2018

PRÉAMBULE :

Dans le cadre du futur déploiement de l'Airbus A330-200 MRTT¹ sur la base aérienne 125 d'Istres, une réfection complète du revêtement de surface et du balisage de la plateforme aéronautique modifiée par tranches successives des portions de pistes disponibles et des voies de circulation utilisables.

Ce chantier de grande ampleur s'étale sur une période de 20 mois à compter du 15 avril 2017.

DESCRIPTION :

Les travaux se dérouleront en six phases jusqu'à mi-décembre 2018. Les réserves sont prévues d'être levées fin février 2019. Pour chacune des phases une description sera publiée par SUP AIP. Ci-après la description de la **sixième phase** dont la durée théorique est de quatre mois avec une possible extension d'un mois. La date de fin sera confirmée par NOTAM.

Phase 6 :

Présence de personnes et de matériels de chantier sur la piste et sur des portions de la voie de circulation (VDC) T entre les VDC A et C selon 4 sous-phases :

- sous-phase 1a : 23 JUL - 27 JUL 2018 ANNEXE 1a (2 parties)
- sous-phase 1b : 27 JUL - 06 AUG 2018 ANNEXE 1b
- sous-phase 2 : 06 AUG - 20 AUG 2018 ANNEXE 2
- sous-phase 3 : 20 AUG - 21 DEC 2018 ANNEXE 3

Schéma du balisage solaire des voies de circulation en ANNEXE 4.

¹ Multi-Role Transport Tanker – avion multi rôles de ravitaillement en vol et de transport.

CONFIGURATION PLATEFORME EN SOUS-PHASE 1a
23 JUL - 27 JUL 2018

Présence de personnes et de matériels de chantier sur des portions de la voie de circulation (VDC) T :

- plans de roulage modifiés, voir ANNEXE 1a ;
- VDC T fermée entre VDC B et C ;
- suivre les instructions du contrôle.
- zone de poser hélicoptère Sud (H VT) disponible pour DGA/EV.

Portion de piste utilisable : **3800 x 53 m** :

- constituée des deux tiers Nord de la piste (2600 m) et du prolongement d'arrêt nord (1200 m) ;
- marquage diurne adapté à cette configuration et conforme à une piste à vue ;
- PAPI provisoires et balisage de campagne basse intensité (BI) mis en place pour la piste et la raquette nord ;
- marquage d'un point d'attente sur la raquette Nord ; conditions d'utilisation, voir ANNEXE 1a, partie 2 ;
- manches à vent mises en place à proximité des seuils provisoires.

Cause présence du balisage de campagne BI et du seuil 33 décalé de 1150 m, les procédures RWY 33 non suspendues sont utilisables jusqu'aux minima MVL publiés aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4.

Cause présence du balisage de campagne BI et du seuil 15 avancé de 1200 m, les procédures RWY 15 publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4 sont suspendues.

Le parking D est définitivement fermé.

Le largage de charges extérieures sur la zone dédiée à cet effet à l'Ouest de la piste principale est interdit pendant la durée des travaux.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500 ft AGL en dehors des phases de décollage et d'atterrissage.

Procédures de vol avec minima rehaussés :

- Procédures **PAR RWY 33** : MIAC 2 volet MIL L « SRE-PAR RWY 33 » et MIAC4 volet 11 « HPMA SRE/PAR RWY 33 » utilisables avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **NDB RWY 33** : MIAC 2 MIL N « NDB RWY 33 » utilisable avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **GNSS RWY 33** : MIAC 2 volet MIL Q « RNAV (GNSS) RWY 33 » et AIP volet AD 2 LFMI IAC « RWY33 GNSS » utilisables avec minima MVL uniquement.

Procédures de vol suspendues :

- Toutes procédures **RWY 15 MIAC 2, MIAC 4 et AIP** ;
- Procédures **TACAN RWY 33** : MIAC 2 volet MIL K « PAR RWY 33 », volet MIL M « TACAN RWY 33 » et MIAC 4 volet 12 « HPMA TACAN-PAR RWY 33 » et volet 13 « HPMA TACAN RWY 33 » suspendus ;
- Procédures **SRE RWY 33** : MIAC 2 volet MIL P « SRE RWY 33 » et MIAC 4 volet 14 « SRE RWY 33 » suspendus.

Divers procédures :

- RVR au décollage de 800 m par faible visibilité RWY 15 et RWY 33 ;
- Aéroport réservé aux aéronefs basés ou autorisés par le directeur des vols : 04.42.56.13.49 ;
- Pour les aéronefs gros porteurs, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB) à ba125-gaa-bob.chef.fct@intra.def.gouv.fr (04.42.41.80.94) afin de confirmer les possibilités de stationnement ;
- Prendre en compte des temps de roulage et de remontées ou demi-tours sur piste contraignants ;
- Prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage :

- Utilisation de PAPI provisoires 3° RWY 15 et RWY 33 ;
- Balisage lumineux de campagne de basse intensité (BI) installé sur les **3800 mètres** de piste utilisable (positionné à 29.50m de part et d'autre de l'axe de piste) ;
- Présence de feux de seuils/fin de piste non encastrés ;
- Balisage lumineux provisoire sur les taxiways par balises solaires, voir ANNEXE 4 ;
- Parkings F et I éclairés par des projecteurs ;
- Panneaux de distance restante (côté Ouest) :
 - o RWY 15 : 2400 m, 2100 m, 1800 m, 1500 m, 1200 m, 900 m, 600 m et 300 m ;
 - o RWY 33 : 3300 m, 3000 m, 2700 m, 2400 m, 2100 m, 1800 m, 1500 m et 1200 m ;
 - o Seuls les panneaux 1200 m sont éclairés.
- Bretelles B1 et C3 non balisées (« Follow me » sur demande pour mouvement de nuit ponctuel) ;
- Aire à signaux non alimentée, fausses indications possibles.

Obstacles :

- Des plots bétons peints en rouge et blanc sont mis en place pour interdire l'accès au chantier ;
- Les brins d'arrêt situés à 340 m (RWY15) et 400 m (RWY33) des extrémités de piste sont des obstacles non frangibles ; ils sont équipés d'un feu d'obstacle H24.

Dispositif d'arrêt :

- Brins d'arrêts RWY 15 et RWY 33 (le brin en service est celui situé en fin de la piste en service ; le brin en début de bande est tiré sur le côté) ;
- Barrière d'arrêt RWY15 (située au THR 33) non disponible.

Régulations :

- Suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol.
- Le délai d'intervention dans le cadre de **la protection incendie de certaines installations nécessite** :
 - o le passage des véhicules de sécurité incendie par des voies aéronautiques ;
 - o **l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage** sur leur trajet afin de laisser la **priorité aux secours** dès visuel ou sur instructions du contrôle.

Distances déclarées modifiées :

RWY	BALISAGE		DISTANCES DÉCLARÉES			
	APPROCHE	PISTE	TORA	TODA	ASDA	LDA
15	NIL	Balisage de campagne de basse intensité (BI)	3800	3800	3800	3800
33	NIL					

Caractéristiques physiques des pistes :

RWY ID	Orientation géo (MAG) (°)	Dimensions RWY (m)	PCN	Surface	Position géo tempo THR	ALT tempo THR	SWY CWY (m)
15	153 (152)	3800 x 53	54 F/B/W/T	Béton/Bitume	43°32'50.4"N 004°54'23.4"E	THR : 82 ft	0
33	333 (332)	3800 x 53	52 F/B/W/T	Béton/Bitume	43°31'01.1"N 004°55'41.1"E	THR : 69 ft	0

Voir ANNEXE 1a

CONFIGURATION PLATEFORME EN SOUS-PHASE 1b
27 JUL - 06 AUG 2018

Présence de personnes et de matériels de chantier sur toute la piste et sur des portions de la VDC T entre les VDC A et C :

- pas de circulation sur la plateforme ;
- **piste fermée** pour changement de configuration, voir ANNEXE 1b.
- zone de poser hélicoptère Sud (H VT) disponible pour DGA/EV.

Portion de piste utilisable : **NIL**.

Procédures de vol suspendues :

- Toutes procédures **RWY 15** et **RWY 33 MIAC2, MIAC4** et **AIP**.

Divers procédures :

- Aérodrome réservé aux **hélicoptères** autorisés par le directeur des vols : 04.42.56.13.49.
- Contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB) à ba125-gaa-bob.chef.fct@intra.def.gouv.fr (tél 04.42.41.80.94) afin de confirmer les possibilités d'évolutions ;
- Entraînements interdits pour tout aéronef extérieur, sauf accord express du GAA (Groupement Appui à l'Activité), tél 04 42 41 80 07.

CONFIGURATION PLATEFORME EN SOUS-PHASES 2 et 3
06 AUG - 21 DEC 2018

Présence de personnes et de matériels de chantier sur des portions de la VDC T entre les VDC A et C :

- plans de roulage modifiés, voir ANNEXES 2 et 3 ;
- **sous-phase 2 (06 AUG - 20 AUG) :**
 - o voie de circulation T fermée entre VDC A et C ;
 - o voies de circulation A1 et A2, et parking AIRBUS fermés.
- **sous-phase 3 (20 AUG - 21 DEC) :**
 - o voie de circulation T fermée entre VDC A et C ;
 - o voie de circulation A2 et parking Airbus fermés.
- suivre les instructions du contrôle.

Portion de piste utilisable : **3750 x 53 m** :

- les seuils de piste sont repositionnés à leurs emplacement d'origine par le travers des VDC A et G (plus de seuils décalés ou avancés) ;
- le prolongement d'arrêt Nord (1200 m) est exclu des distances déclarées en raison d'un balisage hors sol installé au seuil 15 ;
- marquage diurne adapté à cette configuration et conforme à une piste à vue ;
- PAPI définitifs et balisage de campagne basse intensité (BI) mis en place pour la piste ;
- manches à vent remises en place sur leurs emplacements d'origine.

Cause présence du balisage de campagne BI, les procédures RWY 15 et 33 non suspendues sont utilisables jusqu'aux minima MVL publiés aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4.

Le parking D est définitivement fermé.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500 ft AGL en dehors des phases de décollage et d'atterrissage.

Procédures de vol avec minima rehaussés :

- Procédure **ILS RWY 15** : MIAC 2 MIL B « SRE-ILS/LOC (DME ATT IST) RWY 15 », MIL B « NDB/ILS/LOC (DME ATT IST) RWY 15 » et MIAC 4 volet 07 « SRE-ILS (DME) RWY 15 » utilisables avec minima MVL uniquement ;
- Procédures **PAR RWY 15** : MIAC 2 volet MIL D « SRE-PAR RWY 15 » et MIAC 4 volet 08 « HPMA SRE/PAR RWY 15 » utilisables avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **NDB RWY 15** : MIAC 2 MIL G « NDB RWY 15 » utilisable avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **GNSS RWY 15** : MIAC 2 volet MIL J1/J2 « RNAV(GNSS) RWY 15 » et AIP volet AD 2 LFMI IAC « RWY15 GNSS » utilisables avec minima MVL uniquement ;
- Procédures **PAR RWY 33** : MIAC 2 volet MIL L « SRE-PAR RWY 33 » et MIAC 4 volet 11 « HPMA SRE/PAR RWY 33 » utilisables avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **NDB RWY 33** : MIAC 2 MIL N « NDB RWY 33 » utilisable avec minima MVL uniquement ;
- Procédure **GNSS RWY 33** : MIAC 2 volet MIL Q « RNAV(GNSS) RWY 33 » et AIP volet AD 2 LFMI IAC « RWY33 GNSS » utilisables avec minima MVL uniquement.

Procédures de vol suspendues :

- Procédures **TACAN RWY 15** : MIAC 2 volet MIL E « NDB NG-TACAN RWY 15 » et MIAC4 volet 09 « HPMA TACAN RWY 15 » suspendus ;
- Procédures **SRE RWY 15** : MIAC2 volet MIL H « SRE RWY 15 » et MIAC 4 volet 10 « SRE RWY 33 » suspendus ;
- Procédures **TACAN RWY 33** : MIAC 2 volet MIL K « PAR RWY 33 », volet MIL M « TACAN RWY 33 » et MIAC4 volet 12 « HPMA TACAN-PAR RWY 33 » et volet 13 « HPMA TACAN RWY 33 » suspendus ;
- Procédures **SRE RWY 33** : MIAC 2 volet MIL P « SRE RWY 33 » et MIAC 4 volet 14 « SRE RWY 33 » suspendus.

Divers procédures :

- RVR au décollage de 800m par faible visibilité RWY 15 et RWY 33 ;
- Aéroport réservé aux aéronefs basés ou autorisés par le directeur des vols : 04.42.56.13.49
- Pour les aéronefs gros porteurs, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB) à ba125-gaa-bob.chef.fct@intra.def.gouv.fr (04.42.41.80.94) afin de confirmer les possibilités de stationnement ;

Balisage :

- Utilisation des PAPI définitifs 3° RWY 15 et RWY 33 ;
- Balisage lumineux de campagne de basse intensité (BI) installé sur les 3750 mètres de piste utilisable (positionné à 29.50m de part et d'autre de l'axe de piste) ;
- Présence de feux de seuils/fin de piste non encastrés ;
- Balisage lumineux provisoire sur les taxiways par balises solaires, voir ANNEXE 4 ;
- Parkings F et I éclairés par des projecteurs ;
- Panneaux de distance restante (côté Ouest) ; seuls les panneaux 1200 m sont éclairés ;
- Bretelles B1 et C3 non balisées (« Follow me » sur demande pour mouvement de nuit ponctuel) ;
- Aire à signaux non alimentée, fausses indications possibles.

Obstacles :

- Des plots bétons peints en rouge et blanc sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Dispositif d'arrêt :

- Barrière d'arrêt RWY 15 (située au THR 33) disponible.

Régulations :

- Suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol.
- Le délai d'intervention dans le cadre de la **protection incendie de certaines installations** nécessite :
 - o le passage des véhicules de sécurité incendie par des voies aéronautiques ;
 - o **l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage** sur leur trajet afin de laisser la **priorité aux secours** des visuel ou sur instructions du contrôle.

Distances déclarées modifiées :

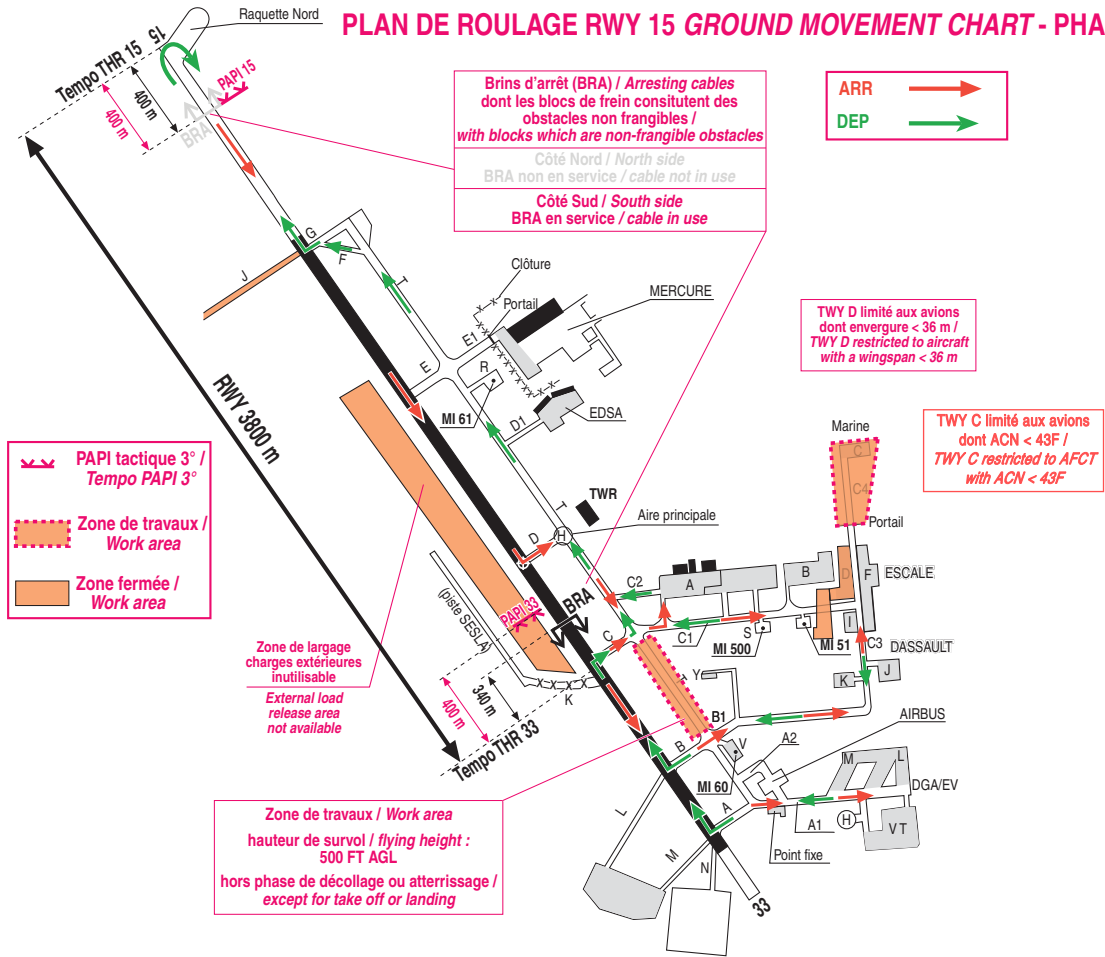
RWY	BALISAGE		DISTANCES DÉCLARÉES			
	APPROCHE	PISTE	TORA	TODA	ASDA	LDA
15	NIL	Balisage de campagne de basse intensité (BI)	3750	3864	3864	3750
33	NIL		3750	3750	3750	3750

Caractéristiques physiques des pistes :

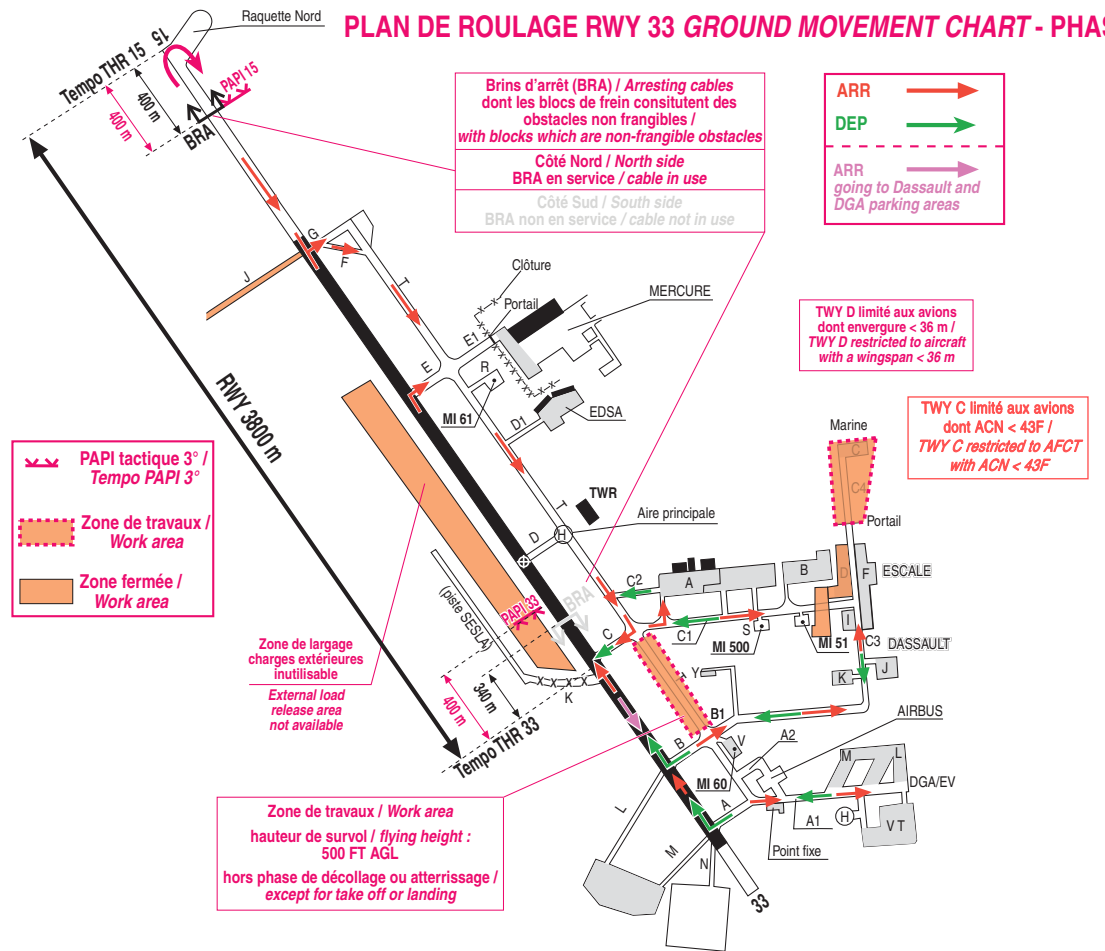
RWY ID	Orientation géo (MAG) (°)	Dimensions RWY (m)	PCN	Surface	Position géo tempo THR	ALT THR	SWY CWY (m)
15	153 (152)	3750 x 53	52 F/B/W/T	Béton/Bitume	43°32'15.96"N 004°54'47.85"E	THR : 77 ft	114 114
33	333 (332)	3750 x 53	52 F/B/W/T	Béton/Bitume	43°30'28.02"N 004°56'04.62"E	THR : 62 ft	0

ANNEXE 1a / APPENDIX 1a (part 1/2)

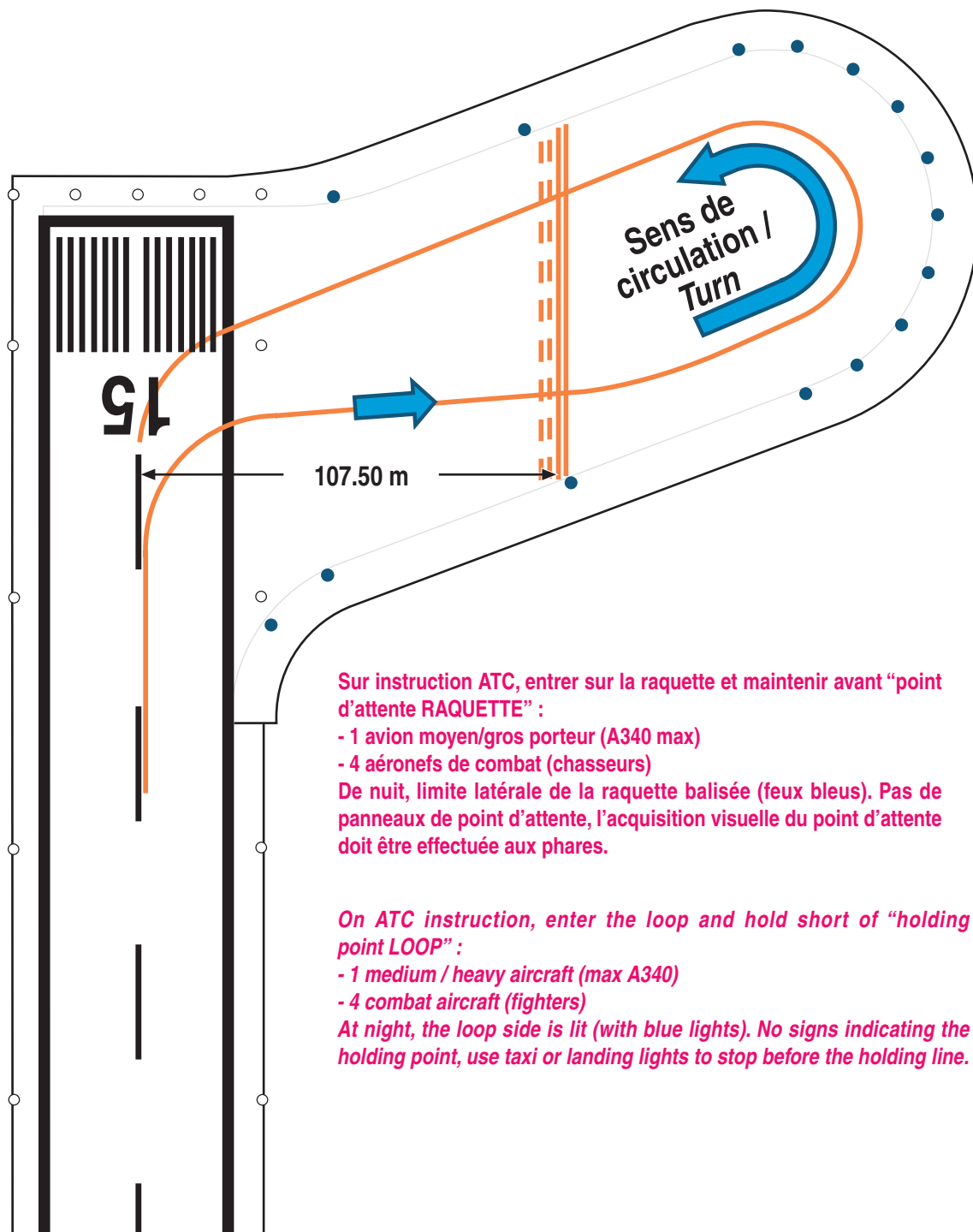
PLAN DE ROULAGE RWY 15 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 1a



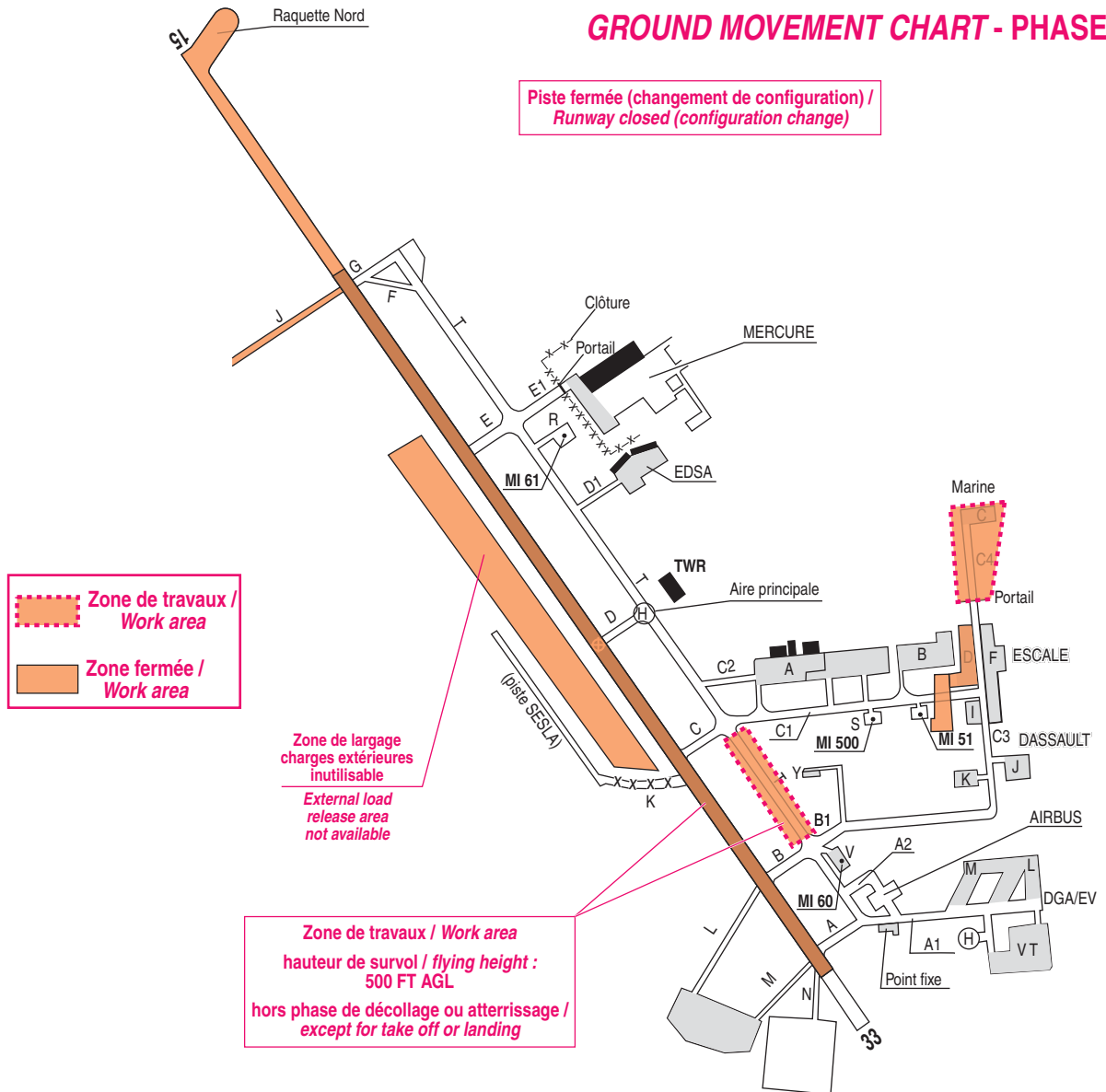
PLAN DE ROULAGE RWY 33 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 1a



CONSIGNE D'UTILISATION DE LA RAQUETTE / LOOP (turn around pad) INSTRUCTION OF USE

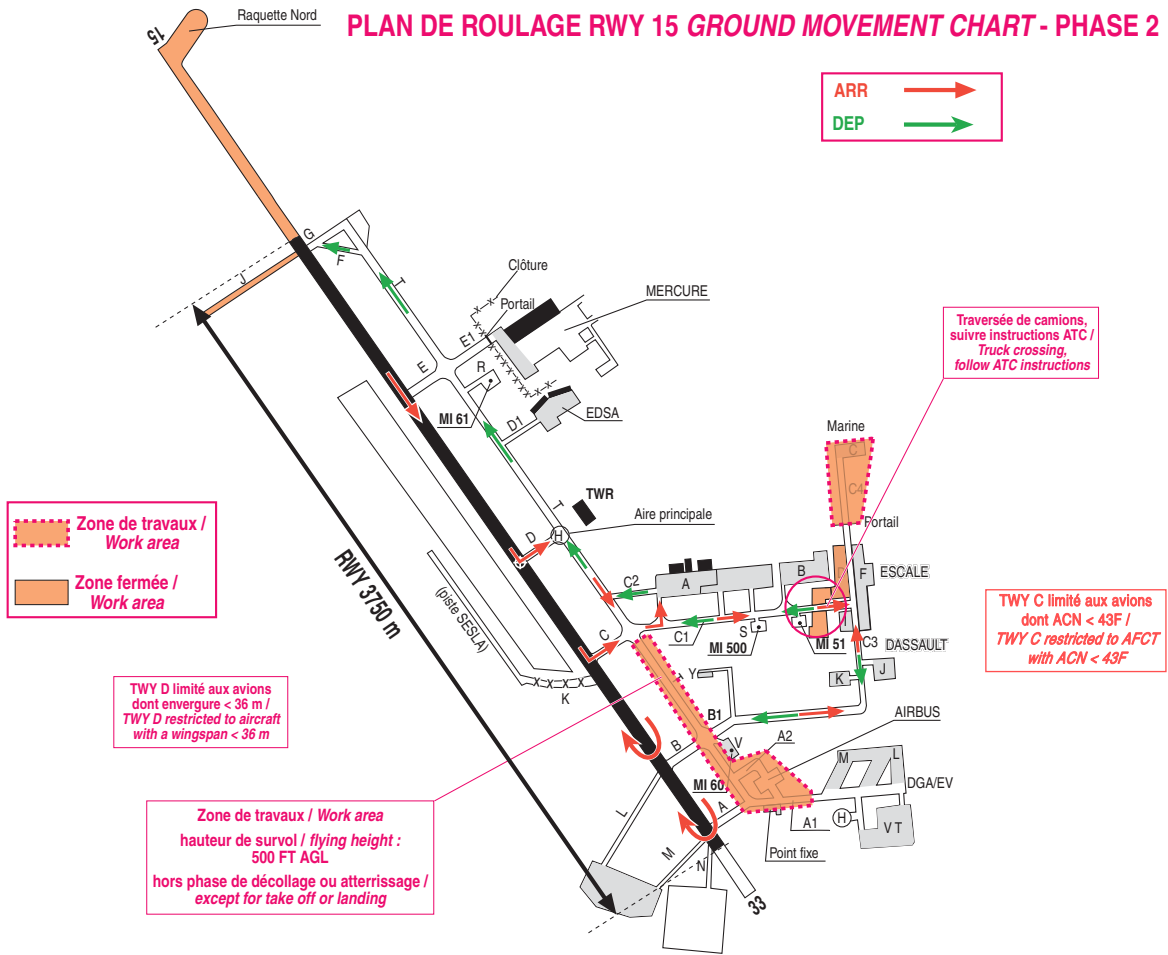


MOUVEMENTS A LA SURFACE
GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 1b

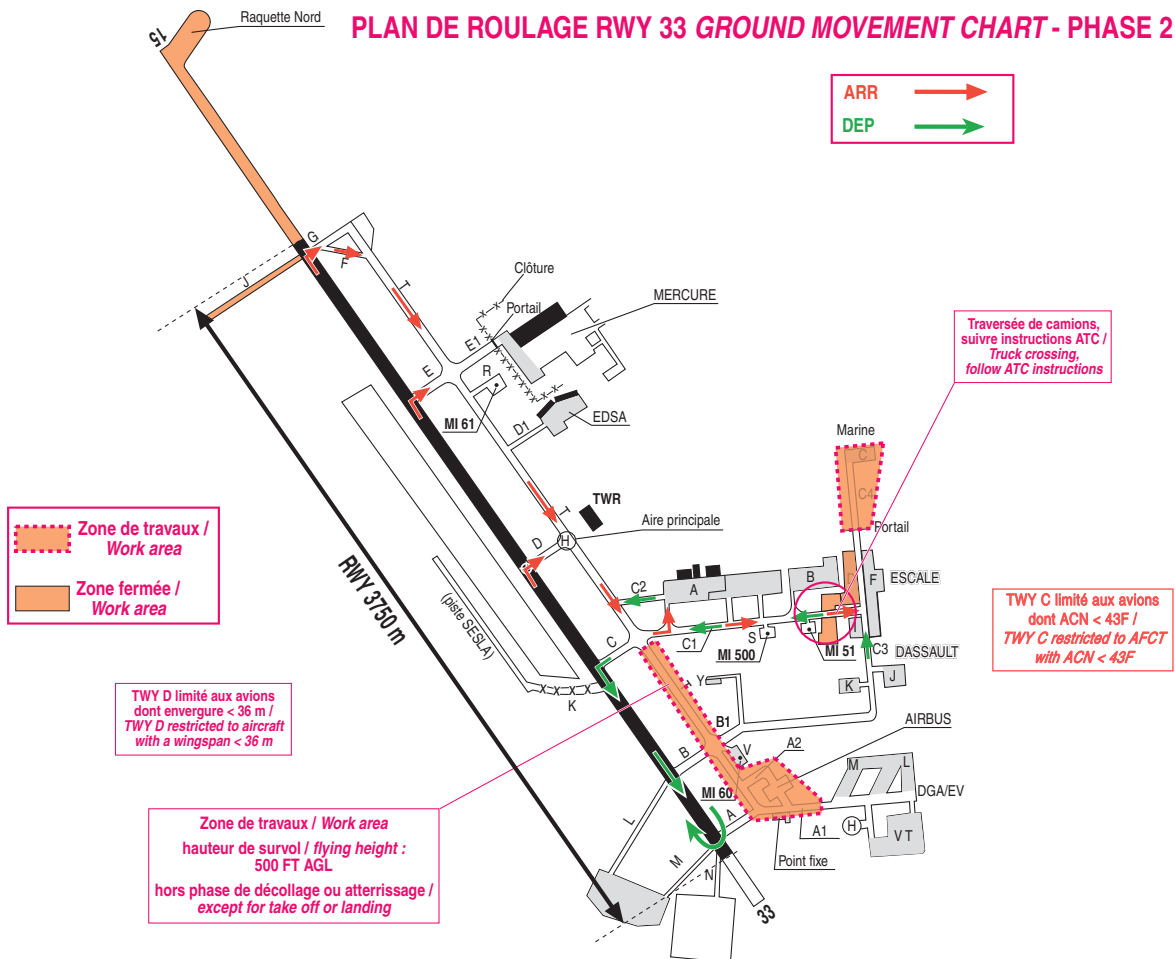


ANNEXE 2 / APPENDIX 2

PLAN DE ROULAGE RWY 15 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 2

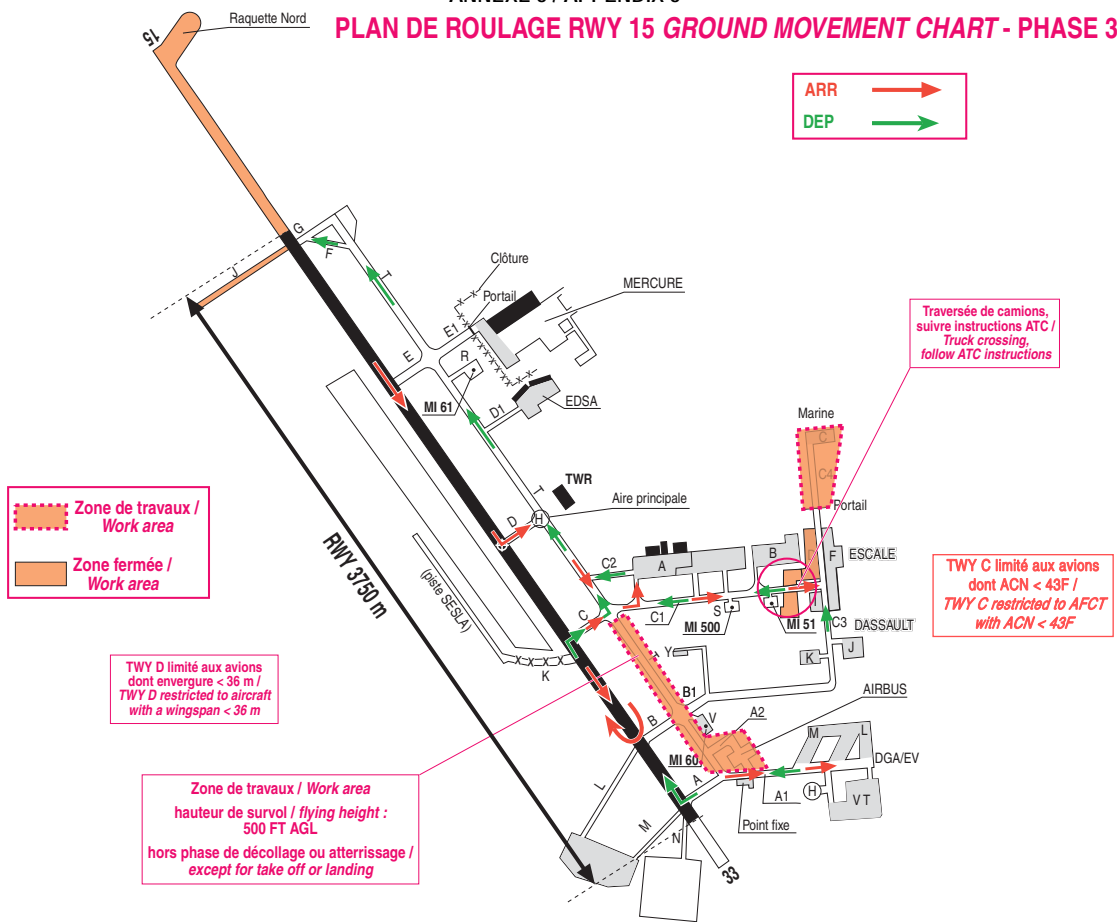


PLAN DE ROULAGE RWY 33 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 2

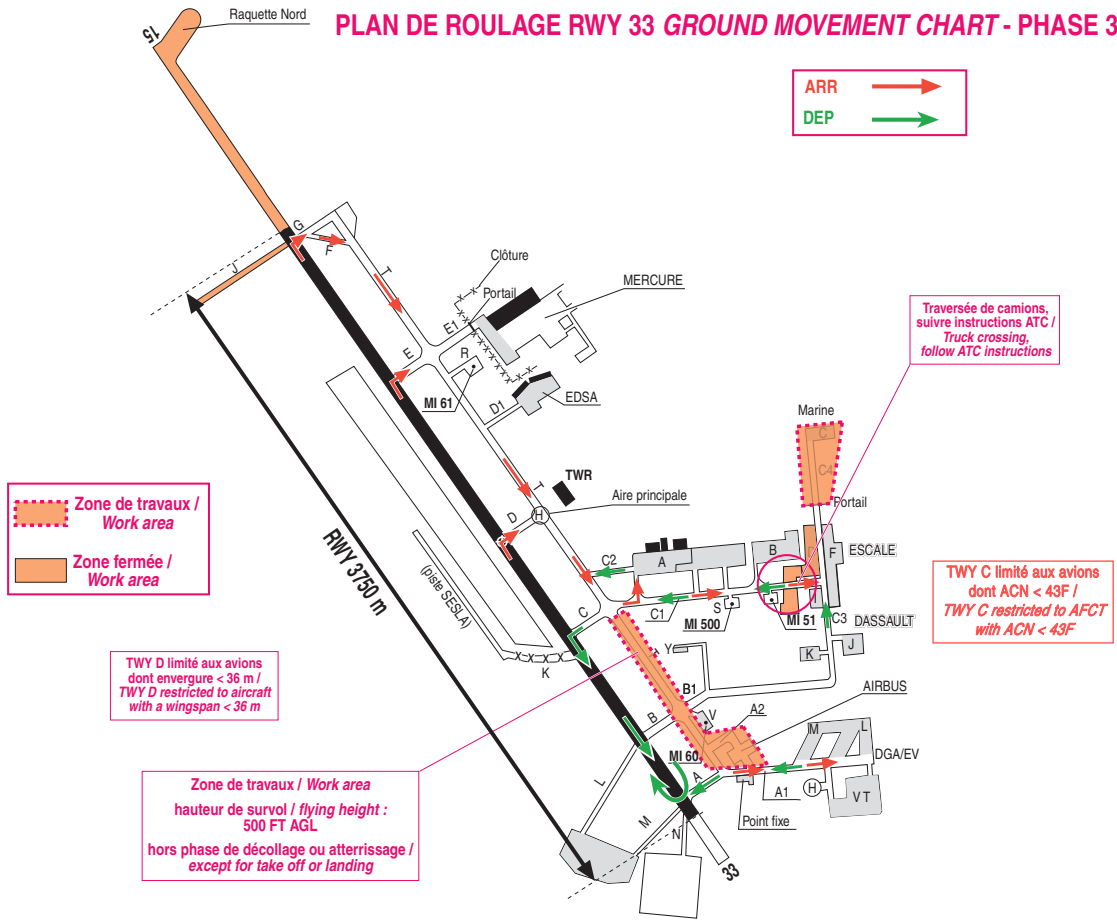


ANNEXE 3 / APPENDIX 3

PLAN DE ROULAGE RWY 15 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 3



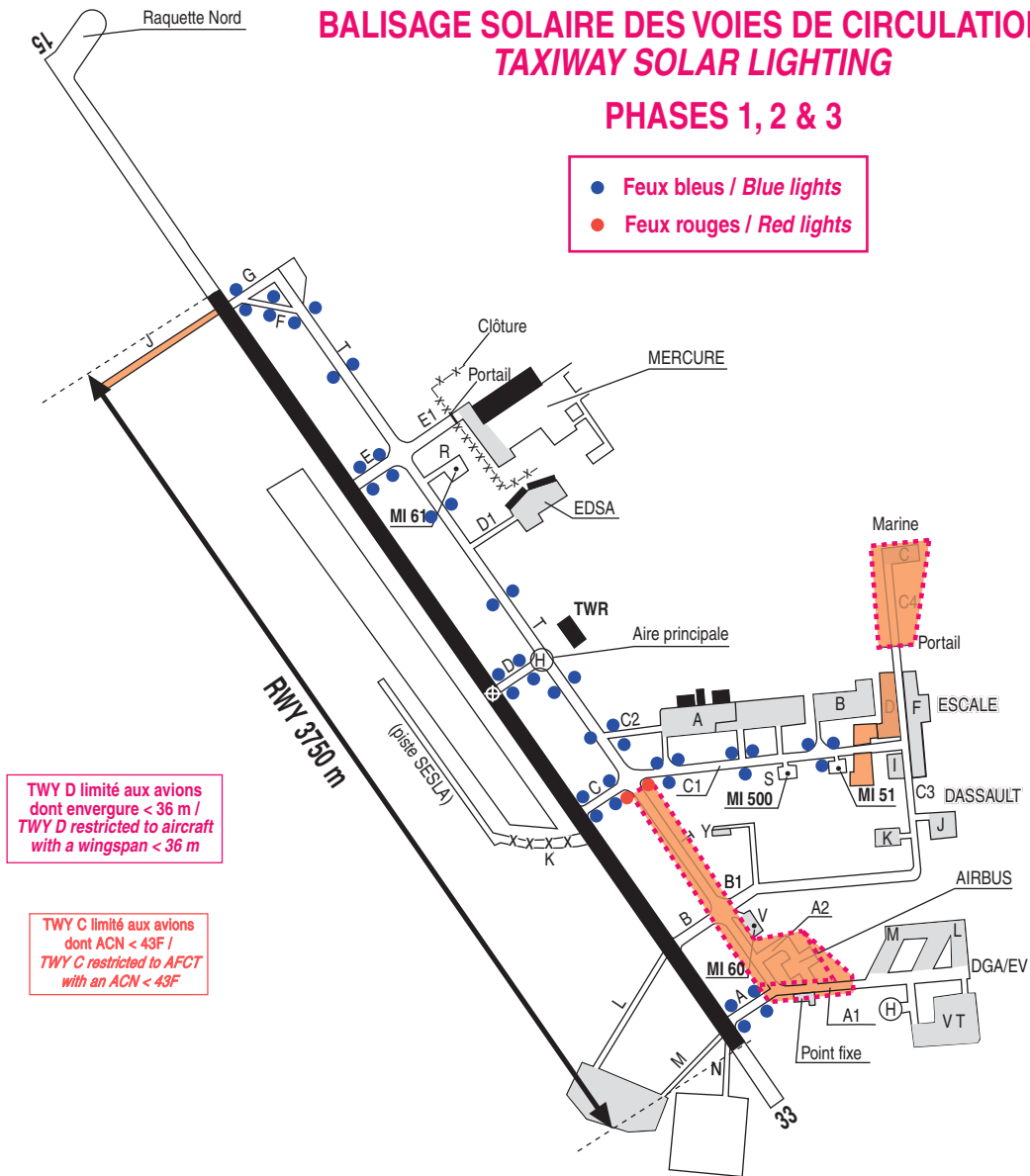
PLAN DE ROULAGE RWY 33 GROUND MOVEMENT CHART - PHASE 3



BALISAGE SOLAIRE DES VOIES DE CIRCULATION / TAXIWAY SOLAR LIGHTING

PHASES 1, 2 & 3

- Feux bleus / Blue lights
- Feux rouges / Red lights



TWY D limité aux avions dont envergure < 36 m / TWY D restricted to aircraft with a wingspan < 36 m

TWY C limité aux avions dont ACN < 43F / TWY C restricted to AFCT with an ACN < 43F